

Pisceator

E A U | P Ê C H E | E N V I R O N N E M E N T

Fédération de l'Aveyron pour la pêche et la protection du milieu aquatique | www.pecheaveyron.fr

« Là où le péril croît, croît aussi ce qui sauve » F. Hölderlin



DANS LE DUR !

La pénurie d'eau qui a déstabilisé le département en 2022 impose de revoir sa gestion et d'adapter rapidement les besoins à l'état de la ressource. Dans ce contexte de profondes mutations, la fédération espère jouer un rôle plus actif dans les instances décisionnaires.

Les incendies ravageurs du Sud-Aveyron, ou l'eau potable acheminée pendant plusieurs semaines par camions sur le Carladez dans le Nord-Aveyron, marquent une nouvelle ère pour notre département. Au terme d'un processus largement décrit et annoncé par les climatologues, il faudra apprendre à vivre avec des températures élevées, pendant des périodes plus longues, mais aussi des sécheresses répétées entraînant des débits de plus en plus faibles. En septembre 2022, le réseau Onde (Observatoire national des étiages) mis en place par l'Office français de la biodiversité, indiquait que sur les 400 stations de suivis, réparties dans la région Occitanie, seulement 5 d'entre elles affichaient un retour à la normale (*). En Aveyron, le département le plus touché de la région Occitanie, les résultats sont tout aussi alarmants, avec en 2022 une proportion de cours d'eau en assec impressionnant (page 6). Une situation qui en l'occurrence s'est prolongée jusqu'à la fin novembre avec enfin quelques précipitations, toutefois encore insuffisantes.

Est-ce que cet épisode de sécheresse intense, comparable à celui de 2003, risque de se prolonger, et même de s'accroître au cours des années à venir ? Oui, et même de manière dramatique, annoncent les prévisions de l'Agence Adour-Garonne. À l'horizon 2050, ce grand bassin et ses 2 métropoles Toulouse et Bordeaux, enregistrera un déficit d'environ 1 milliard de m³ d'eau, soit la moitié de sa consommation annuelle ! De telles prévisions, dont on subit depuis plusieurs années déjà les effets en Aveyron aussi (2003, 2005, 2009, 2015, 2019, 2022) obligent à revoir nos modes de vie, nos modes de consommation et de production.

LES RAISONS DE LA COLÈRE

Pour les responsables de la fédération, des changements auraient dû commencer il y a plusieurs décennies, en mettant un principe de gestion de base, selon lequel, nos besoins, nos activités doivent s'adapter aux milieux et à l'état de la ressource. Une manière de rappeler que la sécheresse n'explique pas tous les assecs, et les débits très faibles mesurés en 2022 dans le département. Dans le viseur, la destruction des zones humides qu'a subie le territoire aveyronnais, malgré leur rôle essentiel dans le stockage de l'eau. En 2022 encore, certaines ont été rayées de la carte, comme par exemple sur le bassin du Vioulou-amont. Autre sujet qui fâche, les retenues d'eau, dont le nombre et la gestion par rapport aux débits réservés impactent la qualité de l'eau et le fonctionnement des cours d'eau. C'est bien ce volet biologique, entre autres, que le directeur de la fédération Élian Zullo,

présent au Comité départemental ressource en eau puis aux *Assises de l'eau*, souhaite voir pris en compte par les représentants agricoles... Car l'eau ce bien commun inestimable n'a pas vocation à être privatisée.

VERS DES CONFLITS EN AVEYRON ?

Plus que jamais, la concertation entre les différents usagers de l'eau doit être la norme. Sur ce territoire, autrefois vert en été et blanc l'hiver, les pénuries d'eau qui vont durer et s'accroître, pourraient entraîner l'apparition de conflits, jusqu'aux larvés, mais bien réels, entre une vision d'intérêt général et une approche corporatiste du partage de l'eau. À la fédération, on regrette aujourd'hui que pour la gestion de l'eau, ce soit l'urgence qui prédomine. Le manque d'anticipation des pouvoirs publics, l'absence de débat alors que des outils de gestion fiables existent, ne devraient pas déboucher sur des solutions venant d'un seul usager. Creuser de nouvelles retenues, ou des mégabassines ne permettront pas une gestion équilibrée de la ressource. Pomper la nappe phréatique, restreindre les débits des cours d'eau, alors que les volumes d'eau disponibles vont diminuer drastiquement, rendent ces projets peu adaptés, en définitive au contexte actuel et à venir. Dans son dossier sur la sécheresse en France, *L'Obs* titrait en juillet dernier, « La guerre de l'eau est déclarée ». Mais en réalité n'est-ce pas une guerre menée toujours par les mêmes qui continue ? ■

* Réseau Onde / 3 types d'observations :
écoulement visible (l'eau court), écoulement non visible (l'eau ne bouge pas sur plus de 50 % de la station), assec (cailloux, pierres, sables).

ÉDITO
JEAN COUDERC

Président de la fédération
départementale



CHANGER DE PRATIQUES POUR ASSURER NOTRE AVENIR

Chères lectrices et chers lecteurs, bonjour, et merci d'être fidèle à notre rendez-vous du mois de janvier. Alors que cette nouvelle année commence dans un contexte de dérèglement climatique, de plus en plus impactant pour nos sociétés et les milieux, des débats sur l'eau ont été ouverts un peu partout y compris dans le département de l'Aveyron. L'agence de l'Eau annonce que dans 30 ou 40 ans, la quantité d'eau disponible sur le bassin-Adour-Garonne sera divisée par 2. Il convient donc, de revoir la politique menée depuis les années 70, et s'efforcer à la fois de réduire les usages et d'améliorer le stockage de l'eau dans les sols (stockage détruit par les drainages et la suppression des haies, qui a conduit à la disparition des zones humides et provoque encore l'érosion des sols). Ce n'est pas la privatisation de l'eau, « bien commun de la nation », cadencée dans des bassines qui répondra à la demande et aux enjeux écologiques de demain. Par ailleurs, continuer de détruire notre environnement sous des prétextes économiques, alors que l'Éducation nationale, avec notre école de pêche, inculque des valeurs environnementales à nos enfants, est tout simplement aberrant.

En ce qui concerne les projets halieutiques, nous sommes très heureux cette année encore de proposer à nos adhérent(e)s, de nombreux parcours de pêche à travers tout le département. Sur l'un d'entre-eux, une association soit-disant écologiste, s'est opposée, l'automne dernier, à la possibilité d'utiliser des float-tube. Une manière pourtant douce de se déplacer sur un lac ou un plan d'eau... Dommage que cette même association approuve, dans le même temps, l'installation et la colonisation de certains grands oiseaux piscivores sur nos lacs et rivières...

En vérité, pour bien comprendre nos missions, j'invite ses adhérents à prendre connaissance de notre Plan départemental pour la protection des milieux aquatiques et la gestion des ressources piscicoles, approuvé par les services de l'État. S'ils s'en donnent la peine, ils y trouveront un travail consciencieux, approfondi et réaliste, mené pour améliorer la qualité des milieux et préserver la biodiversité. L'ensemble de ce travail, en effet, et ceux, aussi, réalisés par des structures partenaires, servent l'intérêt général, et la préservation du bien commun qu'est l'eau. J'encourage donc les élus, tous les gestionnaires de notre département et le grand public à consulter ce document. Source de connaissances solides, voilà un outil qu'il faut utiliser sans modération pour aborder l'avenir.

Au nom de tous les responsables de la pêche associative aveyronnaise, je vous adresse mes vœux les meilleurs.

AMÉNAGEMENTS AU LAC DES PICADES

Le lac des Picades accueillera le public le 11 mars, pour l'ouverture de la truite en 1^{re} catégorie. Après une année de fermeture, nécessaire à la réalisation de toute une série de travaux, les habitués devraient apprécier la remise à neuf du site. L'Office national des forêts (ONF), les élus locaux, l'Agence de l'eau Adour-Garonne et la fédération continuent de valoriser la région de l'Aubrac.
> lire en page 7

3 700 plans d'eau

et retenues collinaires en Aveyron
(1 000 ha de surface cumulée).
50 % ont un usage agricole connu
(irrigation et abreuvement).

Conséquence :

30 % des contextes piscicoles
voient leur niveau de fonctionnalité
significativement impacté
par ces plans d'eau.

Source : PDPG 2022 - Fédération de pêche Aveyron

P2

- Pêche et sécheresse : Élian Zullo et Alexis Solignac répondent aux pêcheurs aveyronnais

P3

- Programme 2023 de l'école de pêche
- 6 modules pour les élèves du primaire

P4/5

- Inauguration au lac de la Gourde
- Nord-Aveyron : les parcours de pêche opérationnels
- Protection des zones humides

P7/8

- Challenge Henri-Hermet
- Cartes de pêche : tarifs 2023
- AAPPMA du Carladez



LÂCHERS
DE CARNASSIERS
ET DE POISSONS BLANCS
(PAGE 5)



INTERVIEW

PÊCHE ET SÈCHERESSE : ÉLIAN ZULLO ET ALEXIS SOLIGNAC RÉPONDENT AUX PÊCHEURS

Pendant l'intense sécheresse vécue l'été dernier, quelques rares pêcheurs ont réclamé officiellement la fermeture de la pêche ou l'organisation de pêches de sauvetages. Le directeur de la fédération Élian Zullo et l'ingénieur Alexis Solignac rédacteur du Plan départemental de protection des milieux aquatiques et de gestion des ressources piscicoles (PDPG), reviennent sur cette période critique.

2



ALEXIS SOLIGNAC, INGÉNIEUR AU SERVICE SCIENTIFIQUE DE LA FÉDÉRATION ET SON DIRECTEUR ÉLIAN ZULLO (À DROITE).

1. PEUT-ON AUJOURD'HUI ÉVALUER L'IMPACT DE LA SÈCHERESSE SUR LE CHEPTEL PISCICOLE ?

Alexis Solignac - De manière pertinente, c'est pour l'instant impossible. On le sait, des records de température de l'eau ont été battus. Nous pourrions en dire un peu plus quand nous aurons exploité ces données. Ces températures ont été associées très souvent, à des débits très bas. Mais ce ne sont pas les pires, que nous ayons déjà observés sur certaines des rares stations de suivis hydrologiques. J'insiste sur le terme rare, car les acteurs de l'eau doivent savoir qu'en Aveyron, les moyens de surveillance des débits sont clairement insuffisants. Pour mieux gérer la ressource, il est urgent d'augmenter les points de mesure !
En définitive, ce sont les plans d'eau de taille modeste, mais surtout les petits plans d'eau d'irrigation et les petits cours d'eau, qui, en Aveyron ont souffert le plus. Ces derniers représentent 60 % du réseau hydrographique permanent, et sont peu fréquentés par les pêcheurs. Des assecs ont été observés sur de nombreux ruisseaux, mais les craintes que nous ayons ne se sont pas toujours vérifiées sur le terrain. Cependant, il est impossible de tenir un discours optimiste, au regard des statistiques fournies par le réseau ONDE, l'Observatoire national des étiages. Au mois d'août, 80 % des points d'observation indiquent un assec ou une rupture d'écoulement, un record depuis la création de ce réseau il y a 10 ans. Une chose est sûre, tous les assecs ne sont pas liés au changement climatique, mais à diverses altérations provoquées par les activités humaines, comme les drainages, recalibrages de ruisseaux, etc.
Maintenant, sur le plan strictement piscicole, si la théorie est facile, la pratique l'est moins. Par exemple, le recrutement en truitelles a été bien meilleur en 2022 qu'en 2021, mais pas partout... Il est donc très hasardeux d'avancer des chiffres sur les pertes imputables à la seule sécheresse de l'été 2022, hors assec total et sur un long linéaire bien évidemment. Retenons, en priorité, que l'évaluation des peuplements piscicoles ne doit se faire que sur le long terme, à l'aide de tout un cortège de données, et que la variabilité de ces peuplements est un phénomène naturel. Quoi qu'il en soit, nous avons déjà constaté des régressions, bien avant 2022, notamment sur les milieux les plus fragiles !

2. VOULOIR SAUVER LES POISSONS EN LES DÉPLAÇANT, POURQUOI EST-CE CONTRE-PRODUCTIF ?

AS - L'été dernier, sur de très nombreux secteurs, des assecs ou des ruptures d'écoulement, plus nombreux que d'habitude, ont totalement bouleversé l'écosystème aquatique. Cependant, les poissons dans leur ensemble sont capables de se déplacer pour survivre, ou pour recoloniser certaines portions de cours d'eau et pérenniser l'espèce. D'où l'importance, on le comprend très bien ici, de maintenir ou rétablir la continuité écologique sur certains secteurs. Pour en revenir aux pêches de sauvetage, celles-ci doivent être tout d'abord autorisées par arrêté préfectoral. Elles ont lieu en principe lors de travaux en cours d'eau et de manière localisée. En période de crise, la demande de telles opérations peut presque devenir un réflexe, tellement voir des poissons agoniser est insupportable. Mais un gestionnaire responsable doit dépasser ce stade, et mesurer les risques liés à ces pêches, à un moment où tous les milieux aquatiques sont en souffrance. De plus, il est très difficile de connaître, en temps réel, les secteurs à traiter, quand vous gérez 8 000 km de cours d'eau. Planifier des opérations de sauvetage est donc des plus complexes, pour une efficacité qui n'est pas aujourd'hui démontrée.
Sur le plan sanitaire ensuite, il faut être extrêmement prudent. À plusieurs reprises on nous a sollicités pour sauver des carpes qui agonisaient dans des plans d'eau d'irrigation pratiquement vides. On ne peut pas déplacer ces poissons en souffrance, sans prendre le risque de transférer des pathologies d'un plan d'eau à un autre. Il ne faudrait pas que des sauvetages se transforment en hécatombe.
Par ailleurs, d'autres paramètres sont à considérer dans les ruisseaux. Si dans un premier temps on sauve d'une mort certaine des poissons, on supprime parfois dans le même temps, la capacité de résilience du milieu. En effet, les poissons déplacés à l'aval, ou vers l'amont, ne pourront peut-être pas, par la suite, remonter ou redescendre vers le secteur du cours d'eau impacté. Autre difficulté majeure, on ignore toujours quelle est la capacité d'accueil des secteurs où sont déplacés les poissons. Par exemple, si les habitats pour les truites adultes manquent ou que la température de l'eau est supérieure aux seuils de survie, l'opération est inutile. Ne pas perdre de vue aussi, que ces zones de sauvetage peuvent, à leur tour, devenir des zones sinistrées, en rupture d'écoulements. Toujours sur ces zones, où très souvent les poissons sont eux-aussi en stress, on rajoute une pression supplémentaire en augmentant leur densité. L'effet est pervers : la concurrence territoriale redouble pour la recherche d'abris, de nourriture... Enfin, ces opérations de sauvetage, se font au détriment du travail de connaissances, c'est-à-dire, les pêches d'inventaires, le relevé des débits, l'étude des pressions anthropiques sur les milieux. C'est tout ce travail de fond, qui nous sert à lutter contre les effets du réchauffement climatique, et contre les altérations directes et indirectes qui impactent la ressource en eau de nos ruisseaux. Il sera toujours plus productif de s'attaquer aux causes, qu'à agir sur les conséquences.

3. ALORS QUE CERTAINS DÉPARTEMENTS VOISINS ONT FERMÉ LA PÊCHE, LA FÉDÉRATION AVEYRONNAISE A SOUHAITÉ LA MAINTENIR. POUR QUELLES RAISONS ?

Élian Zullo - Je précise d'abord que fermer la pêche relève directement des prérogatives du préfet. L'été dernier, une poignée de pêcheurs seulement m'a appelé pour demander la fermeture de la pêche en 1^{re} catégorie. Soit sur la totalité du département, soit uniquement sur le bassin versant de la Dourbie. Cette demande extrêmement faible montre que nos pêcheurs sont des personnes responsables et sensibles à la vie des milieux aquatiques, mais qu'ils ne veulent pas être infantilisés. Quand l'eau manque cruellement, quand les températures sont trop élevées, l'envie d'aller à la pêche n'est plus d'actualité. Nos adhérents préfèrent rester à la maison... ou bien pratiquer des pêches plus ludiques de poissons blancs ou de l'écrevisse américaine par exemple. Pourquoi les priver de ce plaisir ? Dans un tel contexte, nos décisions doivent donc être autant que possible rationnelles. Pour notre fédération, c'est évident, la priorité absolue reste la protection du milieu, et son bon état écologique. Progresser sur notre façon de consommer, de produire, considérer l'eau en tant que ressource rare et indispensable à la vie, voilà ce qui doit guider tous les acteurs de l'eau, les pêcheurs en tête. Je le répète, ce sont les rivières qu'il faut sauver pour continuer d'accueillir les poissons... et les pêcheurs ! J'ajoute que cette demande de fermeture en 1^{re} catégorie, est arbitraire. Pourquoi ne pas se soucier, aussi, de la 2^e catégorie ? D'autres espèces que la truite ont été perturbées l'été dernier. De plus, des pêcheurs au bord de l'eau, peuvent nous informer d'une pollution ou d'actes répréhensibles.

4. CONSTRUIRE ENCORE DE NOUVEAUX PLANS D'EAU POUR FAIRE FACE AUX SÈCHERESSES À VENIR, EST-CE UNE BONNE SOLUTION ?

AS - À la fédération, le travail du service scientifique consiste à fournir des études solides, chiffrées, comme celles sur l'impact cumulé des plans d'eau, présentée dans le précédent numéro de Piscator. Ces études permettent d'orienter les prises de décisions politiques. Et si la protection des milieux nous importe au plus haut point, agir pour l'intérêt général l'est tout autant. C'est pourquoi au sujet de la création de petits plans d'eau, nous devons être pragmatiques et admettre que cette politique mise en place depuis longtemps, n'a pas répondu aux attentes. Encore aujourd'hui en Aveyron, personne n'est capable de déterminer le volume total stockable des nombreux petits plans d'eau. En revanche, diverses enquêtes démontrent qu'au mieux, 50 % ont un usage agricole, soit pour l'irrigation, soit pour l'abreuvement du bétail. Dans ces conditions, il devient difficile de justifier la création de nouveaux petits plans d'eau, qui provoquent des nuisances fortes sur les milieux aquatiques. Réchauffement de l'eau, apparition de cyanobactéries, rupture de la continuité écologique... Pour autant, et malgré leur impact notable sur les milieux aquatiques et les ressources piscicoles, la présence de grands barrages sur notre territoire, nous démontre depuis des décennies leur grand intérêt : production énergétique, soutien d'étiage, tourisme, production d'eau potable, usages agricoles.

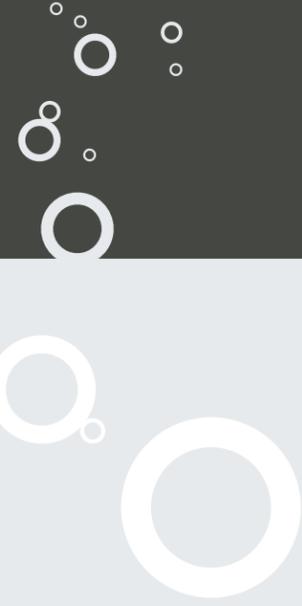
Dans le contexte de pénurie actuelle, les projets de retenues d'eau sont ultrasensibles, car il faut assurer le partage de cette ressource entre tous. Seule une solution collective, un grand plan d'eau multiusage, pourraient être étudiés, sous réserve de son impact environnemental. Car attention, pour certains observateurs, la guerre de l'eau en France a commencé. Le risque de privatisation d'un bien commun ou supposé tel, exacerbe des tensions déjà palpables, et a entraîné par exemple, dans le centre de la France, le sabotage de bassines. Il est donc urgent de prioriser le stockage naturel de l'eau dans le sol, dans les zones humides, une vieille revendication, qui devrait plus que jamais s'imposer.

5. DANS CE CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE, OÙ LA RESSOURCE MANQUE DÉJÀ, COMMENT ANTICIPER LES CONFLITS D'USAGE ?

EZ - Je fais ici un distinguo, entre le changement climatique à l'échelle mondiale, contre lequel, à notre niveau, lutter est impossible, et le travail local sur la ressource en eau, où là, notre fédération est une force de propositions. En tant que membre de l'assemblée citoyenne du département, j'ai participé à la rédaction du rapport intitulé « L'eau en Aveyron, un défi pour aujourd'hui ». J'espère comme tous ses rédacteurs, que ce rapport et la crise vécue en 2022 éveilleront les consciences, de manière à fédérer tous les acteurs de l'eau en Aveyron. Je me rends compte encore plus aujourd'hui de tout l'intérêt du travail accompli à la fédération par nos ingénieurs, ces 30 dernières années. Nous avons récemment mis en ligne un document approuvé par les services de l'État, le PDPG, qui établit un diagnostic précis de notre département, à une échelle suffisamment fine, pour orienter des décisions locales susceptibles d'améliorer la situation. Aujourd'hui et demain, dans le contexte départemental, nous devons absolument travailler avec le monde agricole, pour partager nos diagnostics, nos inquiétudes par rapport à certaines pratiques, mais aussi partager les leurs. Il faut maintenir dans ce département une agriculture nourricière, durable et responsable, que portent des agriculteurs attachés à leur territoire. Mais au final, seule la volonté des aveyronnais à se fédérer autour d'un projet commun, permettra d'éviter les conflits d'usage. Et pour faire consensus, ce projet ne peut être articulé qu'autour de l'intérêt général. Peu de départements peuvent mener à bien une telle mission, mais je crois en l'Aveyron.

6. QUE SOUHAITEZ-VOUS DIRE À NOS PÊCHEUSES ET PÊCHEURS POUR LE DÉBUT DE CETTE SAISON 2023 ?

EZ - D'abord que notre territoire n'a jamais eu autant besoin de nos adhérents. En achetant notre carte de pêche, nous contribuons directement à l'acquisition de connaissances des milieux aquatiques qui permettra leur préservation. C'est en effet à partir de ces connaissances que nos ingénieurs ont construit le PDPG et qu'ils mènent de nombreuses autres études. Ce document et le poids de la pêche dans l'économie locale doivent nous permettre de peser dans le débat qui s'ouvre sur la gestion de l'eau. Face à l'ampleur du défi qui attend nos élus, je crois en toute modestie que nous pourrions avec d'autres partenaires contribuer à cette lourde tâche. Ensuite, continuons dans un territoire de pêche exceptionnel, à prendre du plaisir au bord de l'eau. Oui, le changement climatique impacte déjà nos pratiques. À nous de savoir nous adapter en restant fidèles à nos façons de vivre et notre cadre de vie.



JEAN-BAPTISTE FERRÉ,
ANIMATEUR DE L'ÉCOLE DE PÊCHE
FÉDÉRALE DE L'AVEYRON.

“Sauvons nos rivières !”

La page 3, consacrée aux activités de l'école de pêche fédérale évolue. À partir de ce numéro, débute la présentation des différents modules que ses animateurs proposent dans les écoles primaires. Ces modules, axés sur la connaissance des milieux aquatiques, serviront de support pédagogique aux enseignants et enseignantes, désireux de sensibiliser leurs élèves à la préservation de la biodiversité. « Sauvons nos rivières ! » est le premier module choisi pour illustrer cette nouvelle rubrique.

“MON ÉCOLE, MON COURS D'EAU” FICHE N°1 “SAUVONS NOS RIVIÈRES !”

Classe : à partir du CE1
Période : toute l'année
Durée de la séance : 2h30
Lieu : salle de classe



Le contexte

Le bon état écologique des milieux aquatiques est nécessaire autant pour l'ensemble des activités humaines que la biodiversité. L'eau potable, les loisirs nautiques, la pêche de loisir, le tourisme et l'agriculture ont besoin d'une eau de qualité et en quantité suffisante. Les espèces piscicoles, les invertébrés mais aussi la faune et l'ensemble de la végétation rivulaire ont les mêmes exigences. En ce début de 21^e siècle dans le contexte de changement climatique, la protection et la restauration des milieux aquatiques restent des enjeux majeurs. Dans le département de l'Aveyron, le service scientifique de la fédération de pêche, étudie l'état écologique des cours d'eau, pour ensuite produire des données et faire avancer des connaissances sur le réseau hydrographique départemental. C'est à partir de ces données et celles que fournissent les syndicats de rivière, l'Agence de l'Eau ou l'Office français de la biodiversité (OFB), que des actions sont engagées pour améliorer l'état des milieux aquatiques. L'ensemble de ces connaissances sert aussi de base de réflexions aux gestionnaires de l'eau, chargés en période de crise de contigenter et répartir la ressource entre les différents usagers de l'eau.

Les objectifs

- Découvrir et comprendre la notion de bassins versants.
- Aborder certaines problématiques ou pressions que subissent des cours d'eau : pollutions, prélèvements pour l'agriculture ou l'approvisionnement en eau potable, destruction de la ripisylve (végétation rivulaire ou en bordure des cours d'eau), élévation des températures dans les cours d'eau...
- Comprendre et se familiariser avec certaines notions propres aux milieux aquatiques : érosion, colmatage, zones humides, ripisylve, biodiversité.
- Réfléchir et adopter des gestes éco-citoyens.

Descriptif du projet

C'est une véritable enquête que vont mener les élèves. Répartis en plusieurs sous-groupes, ils devront identifier dans un premier temps, quelles sont les pressions à l'origine des dysfonctionnements qui impactent des ruisseaux ou des rivières. Dans un deuxième temps, ils rechercheront la ou les solutions qu'il est possible de mettre en place pour améliorer leur état écologique. Chaque groupe d'élèves présentera ensuite son travail, ou les résultats de son enquête, pour obtenir une vision complète du projet et son aboutissement. Le poster de restitution, fourni par les animateurs de l'école de pêche, récapitule toute la démarche menée en classe. Ce support écrit permet en effet de suivre l'enquête menée par les élèves, leurs interrogations et les solutions auxquelles ils sont arrivés. Enfin, ce poster devient un média efficace, pour sensibiliser l'ensemble des enseignants et des élèves de l'école. Ce projet d'actualité est de nature à fédérer et faire sens tout au long de l'année scolaire. La séance se terminera par l'apprentissage de petits gestes qui visent à protéger notre environnement. Les plus significatifs seront d'ailleurs notés sur le poster, où sera rédigée la charte des écopêcheurs, signée par chacun des élèves.

Programme scolaire de l'école de pêche Niveau cycles 2 et 3 (interventions en classe et au bord de l'eau)

“Sauvons nos rivières !”

Présentation des bassins versants.
Protection du milieu aquatique.

“Étude de ma rivière au travers des larves aquatiques”

Identifier des larves d'insectes et faire un premier diagnostic sur l'état écologique du cours d'eau.

“De mon école à l'océan”

Le trajet de l'eau qui tombe dans la cour de l'école.
Les acteurs de l'eau dans le département.

“Découverte des poissons et de la pêche”

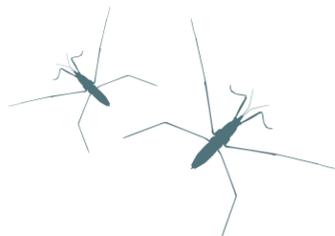
Connaître les principaux poissons.
Réglementation. Partie de pêche et identification
des espèces piscicoles.

“Découverte de l'écosystème de la truite et mise en place d'un aquarium à l'école”

Module de 4 séances : connaître la truite, son cycle
de vie et sa reproduction (aquarium avec des œufs
qui éclosent...).

“Au secours de ma rivière”

Module de 4 séances : fonctionnement d'un cours
d'eau. Comment le préserver et l'améliorer.
Partie de pêche. Échanges avec les parents.



Les animations 2023 de l'école de pêche

Activités jeune / + de 8 ans / 25 euros

Découverte pêche / 8 avril / 27 mai / 17 juin / 23 sept.
Truite appâts naturels (demi-journée) / 18 & 25 mars / 15 avril / 13 mai
Carnassier bateau / 27 mai / 3 juin / 7 & 14 oct.
Silure (demi-journée) / 15 & 22 avril / 13 mai / 17 juin
Carpe de nuit / 2-3, 9-10, 16-17 & 23-24 juin
Mouche (+ de 10 ans) / 13 mai / 17 juin / 8 juillet / 16 sept.
Quiver-tip et carpe en journée / 25 mars / 22 avril / 16 & 23 sept.
Black-bass / 24 juin / 23 & 30 sept. / 14 oct.
Float-tube (demi-journée, + de 12 ans) / 10 juin / 1^{er} & 8 juillet / 2 sept.

Week-end carnassier / 23-25 & 26-28 oct. / Pareloup / 240 euros

Week-end multipêche / 28-30 août / Pareloup / 240 euros

Activités adulte / 60 euros

Truite appâts naturels / 31 mars / 21 avril
Carnassier bateau / 26 mai / 30 juin / 29 sept. / 20 oct.
Mouche et nymphe au fil : 16 juin / 8 sept.
Silure : 15 & 22 sept.

SÉJOUR JEUNES
DAIWEYRON 2023
LEURRES BROCHET ET TRUITE
DU 24 AU 28 AVRIL
MULTIPÊCHE FEEDER
CARPE ET CARNASSIERS
DU 23 AU 29 JUILLET
ET DU 30 JUILLET
AU 5 AOÛT

CONCOURS
DÉPARTEMENTAL
JEUNES
LE 10 JUIN
À FIRMI

JOURNÉE PORTES OUVERTES & INSCRIPTIONS

SAMEDI 18 FÉVRIER 2023 À PARTIR DE 9H
À LA MAISON DE LA PÊCHE À RODEZ
(MOULIN DE LA GASCARIE).

INSCRIPTIONS EN LIGNE
À PARTIR DU SAMEDI 18 FÉVRIER 2023 :
ANIMATION.PECHEAVEYRON.FR



Inscriptions & renseignements

À LA MAISON DE LA PÊCHE À RODEZ
(MOULIN DE LA GASCARIE)
PAR TÉLÉPHONE (05.65.68.41.52)
OU PAR INTERNET

www.pecheaveyron.com

ANIMATEURS :
FLORIAN MOLINIÉ 06.72.70.25.17
NICOLAS COSTES 06.72.94.00.98
JEAN-BAPTISTE FERRÉ 06.70.02.22.40
MANU TARDIF 06.48.95.57.15
ALEXIAN LITRE 06.46.19.42.62
LENKA STARY 06.20.34.79.81



LAC DE LA GOURDE

Fédération ©

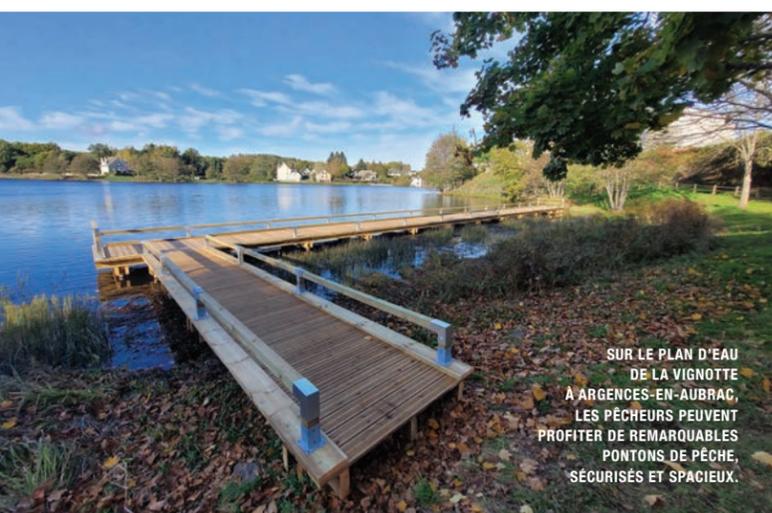


DE GAUCHE À DROITE : RICHARD FIOU (PDT PNR GRANDS-CAUSSES), FRANÇOIS BERTRAND (MAIRE CANET-DE-SALARS), ALEXIS CANITROT (PDT CC LÉVÉZOU-PARELOUP), ARNAUD VIALA (PDT DÉPARTEMENT), JEAN-CLAUDE BRU (SECRÉTAIRE FÉDÉRATION DE PÊCHE), ANDRÉ JOACHIM (SOUS-PRÉFET).

LE PARCOURS PASSION DU LAC OFFICIELLEMENT INAUGURÉ

Longtemps resté un lieu confidentiel, le petit lac tout proche du barrage de Pareloup, accueille aujourd'hui de nombreux pêcheurs dans un cadre enchanteur. En présence de nombreuses personnalités, le maire de Canet-de-Salars, François Bertrand, a inauguré les aménagements dédiés à la pêche de loisir, qui aujourd'hui font la joie des pêcheurs. Conçus de manière douce, en harmonie avec la réserve ornithologique, les pontons de pêche, radeaux végétalisés ainsi que le panneau d'information s'intègrent parfaitement aux lieux où est installé un poste d'observation de la faune sauvage. Inscrit dans le Schéma départemental de développement du loisir-pêche, ce projet a été financé dans le cadre du Pôle de pleine nature Millau-Grands Causses. Ces partenariats avec les collectivités, qui favorisent le tourisme et mettent en valeur les atouts du territoire, ont permis de belles avancées dans tout le département. Reclassé en 2^e catégorie dès 2020, le lac de La Gourde bénéficie de lâchers de truites, brochets et gardons. Depuis 2022, le parcours brochets no-kill mis en place sur le site connaît un réel succès. ■

Fédération ©



SUR LE PLAN D'EAU DE LA VIGNOTTE À ARGENCES-EN-AUBRAC, LES PÊCHEURS PEUVENT PROFITER DE REMARQUABLES PONTONS DE PÊCHE, SÉCURISÉS ET SPACIEUX.

Fédération ©

LES PARCOURS DE PÊCHE DU NORD-AVEYRON OPÉRATIONNELS

Pour que le « Circuit de la pêche en Aubrac » soit complet, quelques aménagements doivent être terminés sur les communes suivantes : Cantoin, Argences-en-Aubrac, Florentin-la-Capelle, Saint-Amans-des-Côtes et Saint-Symphorien-de-Thénières (lac de Saint-Gervais). Une chose est certaine tout sera prêt au plus tard au printemps, pour les lâchers de truites. Ailleurs, c'est dire à Estaing, Lacroix-Barrez et au Nayrac, les parcours sont déjà opérationnels, ainsi que la rampe de mise à l'eau des Galens. En famille, seul ou entre amis, profitez de ces superbes infrastructures, accessibles et sécurisées, que peuvent utiliser les personnes à mobilité réduite. Ces superbes projets issus du Pôle de pleine nature « Aubrac 4 saisons » matérialisent parfaitement la dynamique des partenariats, qui réunit depuis plusieurs années les communes aveyronnaises et la fédération départementale de pêche. ■



UNE AFFICHE DE SENSIBILISATION À DESTINATION DES ACQUÉREURS.

PROTECTION DES ZONES HUMIDES

Le Syndicat mixte bassin versant Aveyron amont (SMBV2A), l'ADASEA d'OC et la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) ont signé une convention pour sensibiliser les acquéreurs à la gestion des zones humides.

Sur le bassin versant des Serènes, l'inventaire a permis de recenser 157 ha de zones humides, majoritairement des petites parcelles (0,70 ha). D'ici 2024, environ 80 exploitants agricoles auront pris leur retraite. Ainsi, les transactions futures vont concerner 27 ha de zones humides, soit 17 % des zones inventoriées. La question s'est posée de savoir comment allaient être gérées ces parcelles lorsque celle-ci changeraient de propriétaire. Car dans le contexte de pénurie d'eau actuel, que les climatologues estiment devenir structurel, la préservation des zones humides reste essentielle. Stockage de la ressource, épuration, redistribution de l'eau en période d'étiage, source de nourriture pour les troupeaux... « Sur le bassin des Serènes, dans le cadre de l'appel à projet Restauration des zones humides, initié par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le conseil régional Occitanie, notre structure a proposé un projet qui a retenu l'attention des partenaires, rappelle Chloé Fournel. Pour sensibiliser le grand public à ces enjeux, la Safer nous communique les parcelles vendues, et de notre côté on vérifie si la transaction concerne des zones humides. »

Concrètement, l'acquéreur peut bénéficier de visites-conseils et de travaux, pour bien gérer ces parcelles, auprès de la Safer, du Syndicat mixte ou de la Cellule d'assistance technique aux zones humides (Catatzh). Ces informations sont également relayées sur des plaquettes et affiches, à la Safer et chez des notaires. « Pour l'instant, il est encore trop tôt pour faire un premier bilan. La campagne de communication que souhaite lancer prochainement la Safer Occitanie, devrait dynamiser et valoriser ce projet », conclut la technicienne rivière du Syndicat mixte. ■

EPAGE VIAUR La commission locale de l'eau du Vieur veut mieux connaître l'état quantitatif des cours d'eau

En novembre dernier, la Commission locale de l'eau (Cle), chargée de suivre et mettre en œuvre le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Vieur, s'est réunie pour faire un bilan sur l'état quantitatif des cours d'eau, et l'étude l'impact cumulé des retenues sur les milieux aquatiques.

Dans un contexte de déficit pluviométrique très marqué de 2022, les membres de la Cle (élus, usagers de l'eau et services de l'État), sont revenus tout d'abord sur la gestion des cours d'eau. Et de rappeler qu'ils sont sujets à des prélèvements pour l'eau potable et l'irrigation, puis que le Vieur et le Vioulou sont réalimentés par les barrages du Lévezou et de Thuriès. Le Vieur à Saint-Just, a connu 20 jours d'étiage sévère, contre 85 jours en 2003 (été avec le plus fort étiage de ces dernières années). La surprise vient de la station de mesure située à Laguéprie, en aval du barrage de Thuriès. En 2022, on note, à l'inverse, 44 jours d'étiage sévère, contre 10 en 2003... Malgré les lâchers réalisés à partir du Lévezou, on ne retrouve pas à l'aval, les volumes d'eau injectés à l'amont.

Pour l'heure, le Comité technique de la Cle continue ses investigations. Plusieurs hypothèses sont avancées pour tenter d'expliquer la situation : problème de calibrage de la mesure des débits, incident technique de la vanne de fond de Thuriès (hypothèse validée par EDF), prélèvements importants qui absorbent le soutien d'étiage...

MULTIPLIER LES STATIONS DE MESURES

Concernant les cours d'eau non réalimentés, les étiages ont été intenses. En 2003, à l'échelle du bassin versant Céor-Giffou, on note environ 100 jours d'étiage sévère, et près de 85 en 2022 ! Les données issues des stations hydrométriques sont complétées par les observations du réseau Onde (Observatoire national des étiages) et celles du réseau Enquête Eau, utilisé par l'Epage Vieur. Pour l'heure, une des priorités reste le développement de stations de mesures et d'un réseau d'observations pérennes. Car il faut améliorer les connaissances pour mieux gérer les situations de crise.

« Nous devons aussi continuer de sensibiliser le grand public à la problématique de l'eau, à l'impact de nos actes quotidiens sur cette ressource et la biodiversité des milieux aquatiques. Dans le contexte actuel de dérèglement climatique, il faut favoriser les actions qui permettent de stocker l'eau dans le sol. Éviter le tout goudron, et restaurer les zones humides font partie des actions fortes », insiste Karine Lacam, directrice de l'Epage Vieur.

DES VALEURS GUIDES DISPONIBLES

Dans le cadre de l'étude menée sur l'impact cumulé des retenues, portée par l'Epage Vieur en partenariat avec le SMBV2A, la fédération départementale de pêche et le bureau d'études CEREG, des investigations avaient été menées sur les bassins Serènes et Jaoul (2019-2021). Un important volet de l'étude a porté sur l'étude de la thermie des cours d'eau, en présence de retenues. À l'issue de ce travail, conduit par Martial Durbec du service scientifique de la fédération départementale de pêche, il ressort que les retenues provoquent une augmentation significative de la température de l'eau (Piscator n°35). À l'appui de cette étude, des valeurs guides ont été proposées, à partir desquelles, les gestionnaires peuvent évaluer l'impact des retenues (lire page 6). La mise en application de ces outils, dans une optique d'aide à la gestion mais aussi dans une démarche prospective, a été étudiée par l'Epage Vieur. Ce travail a permis de bien cerner les possibilités offertes par ces valeurs-guides, pour évaluer et scénariser une situation, mais aussi identifier les points de vigilance au moment de leur application. Toutes ces réflexions se poursuivent, afin de proposer un processus de décision solide, étayé par ces valeurs guides. C'est à partir de ce processus, que la Cle pourra fonder ses avis concernant des projets d'aménagements.



Fédération ©

Lâchers de carnassiers et poissons blancs (2022-2026) 241 000 euros investis

La fédération et les AAPPMA du département continuent leur programme de lâchers sur l'ensemble des bassins versants. Inaugurées pour la première fois en 2018, ces opérations dynamisent la pêche dans les plans d'eau, lacs et barrages, mais aussi en grandes rivières. En mutualisant des moyens financiers et humains, les pêcheurs participent aux animations des communes rurales à travers tout le département.

Les responsables fédéraux autant que les bénévoles d'AAPPMA ont toujours bien compris, qu'aménager un superbe parcours de pêche, n'était pas suffisant. C'est le faire vivre qui en définitive s'avère le plus difficile. Lorsque la première partie de la saison s'achève en mai-juin, et que la plupart des AAPPMA arrêtent les lâchers de truites, d'autres espèces piscicoles, tout au long de la saison, présentent aussi un réel intérêt pour de nombreux pêcheurs. Les black-bass, par exemple, font depuis une vingtaine d'années, la réputation du plan d'eau de la Forézine à Firmi. Les gardons et le poisson blanc en général, jouent aussi un rôle très important, pour initier les jeunes à la pêche au coup, avant de découvrir, peut-être, d'autres techniques.

Voilà un investissement en tout cas bien compris par les responsables de l'AAPPMA du Carladez, qui allient découverte de la pêche, et initiation à l'environnement (lire page 8). Enfin, d'importantes quantités de brochets sont lâchées sur les 3 bassins versants, à la fois pour répondre aux attentes d'adhérent(e)s et mettre en valeur les parcours no-kill de plus en plus appréciés. Le programme de lâchers concerne 40 sites répartis sur 3 bassins. Sur un même parcours, différentes espèces de piscicoles sont parfois déversées. Ces déversements programmés pour la plupart pendant 5 années, consolident la place de la pêche associative parmi les activités de pleine nature. La pêche de loisir présente l'avantage d'être pratiquée tout au long de l'année, ce qui permet d'optimiser les investissements et de prolonger ainsi la saison touristique.

Zoom sur les lâchers

BROCHETS / 6,9 TONNES

BV Lot : Golinac, Maury, Castelnau-Lassouts-Lous, Grand-Vabre, Flagnac, Boisse-Penchat, Capdenac.

BV Aveyron-Viaur : lac de La Gourde, lac du Val de Lenne, Carcenac-Peyralès, Morlhon, Layoule (Rodez), Villefranche-de-Panat (fingerlings : petit brochet).

BV Tarn : lacs de Pinet, La Jourdanie, La Croux.

BLACK-BASS / 1,1 TONNE

BV Lot : Firmi, Campuac, Le Nayrac, Lac de Saint-Gervais (Saint-Symphorien-de-Thénières).

BV Aveyron-Viaur : Pont-de-Salars, La Cisba (Sévérac-d'Aveyron), La Peyrade, Istournet, La Fouillade, Rieupeyroux, Les Bruyères (Bertholène), Le Roudillou (Roussennac).

BV Tarn : Coupiac.

GARDONS / 8,5 TONNES

BV Lot : La Fage (Lacroix-Barrez), lac de Saint-Gervais, Cantoin, La Vignotte (Argences-en-Aubrac), Florentin-la-Capelle, Le Nayrac, le Lot à Espalion, Campuac.

BV Aveyron-Viaur : lac de la Cisba, lac des Bruyères, Layoule, Istournet, Le Roudillou, La Peyrade, Morlhon, La Calquièrre (Rieupeyroux), La Fouillade, lac du Val de Lenne, Carcenac-Peyralès, lac de Bages, lac de La Gourde.

BV Tarn : Coupiac.

CARPES / 1,8 TONNE

Sur la basse vallée du Lot avec le concours du *Team Aveyron carpes*.
Au lac de Maury avec *Team Ségala carpes*.

TANCHES / 740 KG

Firmi, Istournet, Le Roudillou, La Peyrade.

GEMAPI

LE SYNDICAT MIXTE TARN-AMONT LANCE SON PREMIER PLAN DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES (2023-2027) SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Les 9 communautés de communes du territoire, réparties sur 3 départements, ont créé en avril 2018 le Syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont. Aujourd'hui, cet établissement public, permet aux élus locaux, d'assumer de manière collective la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi).

Sur un territoire où les milieux aquatiques jouent un rôle majeur pour la biodiversité, le tourisme et l'agriculture, ce 1^{er} programme pluriannuel de gestion doit amplifier et bonifier les programmes d'actions précédents (1). Pour mémoire, on peut rappeler quelques travaux d'envergure : la renaturation de l'espace rivière au Gour de Bade à Millau, dans un secteur très urbanisé, la restauration d'une zone d'expansion naturelle des crues sur l'espace Jean Gaven à Saint-Rome-de-Cernon (Piscator n°31). Sous maîtrise d'ouvrage publique en partenariat avec le Syndicat, des opérations de restauration de la continuité écologique par l'effacement de seuils ont été réalisés en Lozère, à Florac sur le Tarnon, Prades et Blajoux sur la rivière Tarn et enfin Cassagnas sur la Mimente. Sur la Dourbie, à l'Hermitage Saint-Pierre, sous maîtrise d'ouvrage privée avec assistance technique du Syndicat, il a été procédé à la suppression d'un passage busé et la construction d'un pont submersible permettant une meilleure gestion des embâcles et la libre circulation des espèces piscicoles et des sédiments. Ces deux volets ont été les premiers postes de dépenses. Respectivement 1,502 et 1,521 million d'euros. Le troisième a concerné la restauration et l'entretien de la ripisylve (552 000 euros). Celui-ci a porté sur environ 200 km de cours d'eau (3 500 m³ d'embâcles et bois morts retirés du lit, 1 500 arbres morts et dangereux abattus). Au total, depuis 2014, l'ensemble des actions de ces différents programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau (2), achevées à ce jour, a nécessité plus de 3,9 millions d'euros d'investissements (3).

ÉTAT DES LIEUX ET CONCERTATION

Le nouveau PPG Milieux aquatiques a nécessité plusieurs mois de travail, pour recueillir les données et en faire la synthèse. « Cet état des lieux, qui a porté sur 190 km de cours d'eau, était bien entendu nécessaire pour rédiger ce nouveau document, insiste Florian Fergeault, chargé de mission milieux aquatiques avec Maxime Hézard au Syndicat mixte. Nous avons bénéficié aussi des travaux et études d'autres partenaires comme le Parc National des Cévennes, les cellules techniques d'assistance zones humides, les fédérations départementales de pêche, etc. En septembre 2021, des ateliers de concertation ont été mis en place où élus et usagers de l'eau ont pu consulter cette synthèse et donner leur avis sur les actions proposées. C'est ensuite le comité syndical qui a entériné les orientations, objectifs et la programmation technique et financière. » Le PPG s'articule autour de 19 fiches actions.

UN ÉQUILIBRE ENTRE PRÉVENTION DES INONDATIONS ET PRÉSERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES

Le volet « inondations » reste une priorité majeure sur ce territoire exposé aux pluies méditerranéennes et à des montées d'eau rapides et violentes. « C'est en effet une préoccupation constante, dont nous avons débattu au cours de plusieurs réunions, souligne le président du Syndicat Tarn-amont, Serge Védrières. Ainsi, nous poursuivons nos actions pour limiter l'impact des inondations au travers du PPG, en complémentarité avec le portage d'un nouveau PAPI (4) pour 2023 ». C'est le cas par exemple avec la préparation des travaux de la zone d'expansion naturelle de crue (ZEC) de Saint-Georges-de-Luzençon sur le bassin du Cernon. En amont sur la commune de Saint-Rome-de-Cernon, l'étude de faisabilité sur le site dit de la Sabar a été restituée dans l'été. Dans la vallée du Tarn, sur le méandre de Saint-Hilarin, commune de Rivière-sur-Tarn, toujours concernant les espaces de mobilité, les travaux sont décalés en 2024 (sous réserve de l'acquisition d'une dernière parcelle et de la validation du permis d'aménager). Enfin, une étude de faisabilité sur la Dourbie pour la pérennisation des infrastructures sur la zone péri-urbaine de Millau sur la Dourbie est programmée pour 2023 en partenariat avec le département de l'Aveyron,



FLORIAN FERGAULT (À G.) ET MAXIME HÉZARD, CHARGÉS DE MISSION AU SMBV TAM.

la commune de Millau et la communauté de communes Millau Grands Causses. En effet, les dégâts subis par les voiries routières en période de crues, un peu en amont de la confluence avec le Tarn, et la fragilisation du réseau eau potable demandent une réponse adéquate.

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

Les opérations sont systématiquement réfléchies pour allier prévention et respect des milieux aquatiques. À cette interface se trouve les travaux d'entretien et la restauration de la ripisylve (625 000 euros). « Dans ce domaine nous mettons en place une surveillance active, explique Maxime Hézard. On prévoit de traiter 300 km de berges sur 5 ans. La moitié est programmée et l'autre se fera au cas par cas dans le cadre de l'intérêt général. Notre travail consiste à travailler pour la biodiversité. Les arbres coupés ou morts mais aussi les embâcles qui ne mettent pas en danger les populations restent sur le site, et continuent de profiter aux insectes, mammifères, etc. ». Autre exemple, les bancs alluviaux, autrement appelés « atterrissements » que produisent les crues ne seront plus traités, il s'agit d'un phénomène naturel, avec en cas de retrait de la végétation et/ou de remaniement des matériaux, un risque d'une colonisation d'espèces exotiques (Renouée du Japon, buddledia). Le PPG milieux aquatiques prévoit également des projets très intéressants qui concernent le bassin versant Muse - la renaturation du ruisseau d'Estalane et la restauration de zones humides. Ils seront présentés prochainement dans ces colonnes. Des actions sur le suivi de la qualité des milieux, de limitation du colmatage des cours d'eau vis-à-vis du piétinement du bétail (Haut-Tarn, Muse), de suivi des espèces végétales et animales en partenariat avec les acteurs locaux et de sensibilisation des riverains, élus, grand public seront mises en place. Au total près de 2,2 millions d'euros seront investis dans le nouveau programme. L'arrêté inter-préfectoral validant l'intérêt général des travaux PPG milieux aquatiques, est envisagé pour la fin du premier semestre 2023. ■

Pour en savoir plus sur le PPG : www.tarn-amont.fr

(1) Actions menées dans les PPGs jusqu'en 2018 par les anciens syndicats de rivière : Gorges du Tarn-Jonte (2016-2020), Dourbie-Trévezel (2014-2021), Cernon-Soulzon (2015-2022) et par la communauté de communes Millau-Grands Causses : Vallée du Tarn (2014-2021).
(2) Inondation, atterrissements, espèces exotiques, protection des berges et génie végétal, acquisitions foncières, autres études et travaux.
(3) Financement : Agence de l'eau Adour-Garonne, région Occitanie, département Aveyron et Lozère, Syndicat mixte du Gard, État, Tiers, SMBV Tarn-amont.
(4) Programme d'actions de prévention des inondations.

IMPACTS CUMULÉS DES RETENUES : DES VALEURS GUIDES POUR LES ÉVALUER



LE BASSIN VERSANT DES SERÈNES, UN TERRITOIRE CARACTÉRISÉ PAR LE NOMBRE IMPORTANT DE SES RETENUES.

SMBV2A ©

Dans le numéro précédent, nous avons évoqué les investigations menées par le service scientifique de la fédération, pour tester une méthodologie, capable de mesurer les impacts cumulés des retenues. L'étude thermie, avait montré qu'en aval des retenues, pendant l'été, l'intensité des hausses des températures pouvait être élevée, entre 3 et 5°C. Ces résultats ne sont pas exceptionnels, mais comparables aux autres territoires qui ont étudié l'impact cumulé des retenues en France. C'est à partir de ces investigations, que Martial Durbec a défini des valeurs guides, concernant la température de l'eau. Ces valeurs guides, présentées dans ce numéro peuvent servir d'outil d'aide à la décision pour les gestionnaires, afin d'identifier et réduire les impacts cumulés des retenues sur un bassin versant et par conséquent ceux du changement climatique.

1. Impacts cumulés des retenues d'eau : des valeurs guides pour les évaluer

Définir des valeurs guides, était la dernière étape à laquelle l'étude sur l'impact cumulé des retenues devait aboutir. Cet objectif difficile, poursuivi par Martial Durbec, a consisté à trouver le point de bascule, à partir duquel un bassin versant perdure ou change de manière durable et parfois irréversible.

En deçà des valeurs guides le système est peu ou pas impacté.

Au-delà, le système bascule vers un état impacté thermiquement.

La première valeur guide, uniquement basée sur la densité de retenues, indique qu'à partir de 3,2 retenues d'eau par km², il y a un impact thermique.

Cette valeur est le point de bascule, auquel des gestionnaires peuvent se référer, par exemple, pour décider de construire une nouvelle retenue.

La deuxième valeur guide, résulte de la combinaison densité des retenues (D) et surface cumulée des plans d'eau (S). Elle est retranscrite sous la forme d'une équation : $D = -16,7 \times S + 3,75$. Si la densité des retenues est forte, leur surface cumulée n'aura pas besoin d'être importante, pour atteindre le point de bascule, correspondant à un impact thermique. Et si la surface cumulée est importante, la densité n'aura pas besoin d'être élevée.

Par rapport aux objectifs du nouveau Sdage (Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau), qui clairement souhaite réduire les impacts cumulés des retenues d'eau, ces 2 valeurs guides pourraient être de précieux outils pour les gestionnaires. L'EPAGE Viaur doit ainsi utiliser et tester cet outil, sur un territoire qui compte actuellement 786 plans d'eau, dont 493 sans usage déclaré.

2. Retour sur l'été 2022. Correspond-il à un point de bascule ?

Le printemps, l'été et l'automne 2022 ont été marqués par une sécheresse intense, et des températures de l'air très élevées.

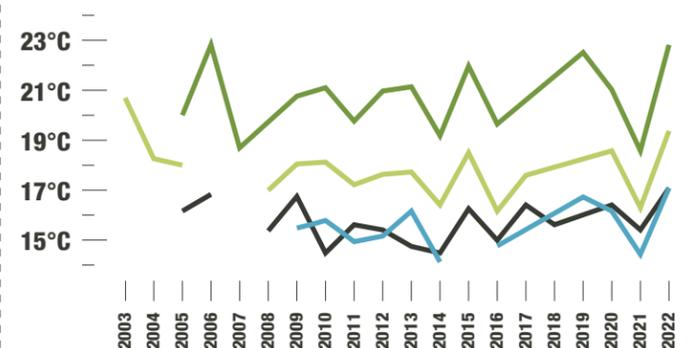
Le réseau Onde (Observatoire national des étiages), de l'Office français pour la biodiversité de l'OFB, concerne 30 stations suivies de mai à septembre, une fois par mois. La station de suivi mesure au minimum 50 m. Il consiste à définir les écoulements : visible, rupture d'écoulement, écoulement non visible, assec. Le graphique ci-dessous indique que l'année 2022 se démarque nettement des autres années. Jamais un tel pourcentage d'assecs n'avait été jusque-là enregistré au cours de ces dix dernières années. Avant 2022, le pourcentage le plus élevé concernait l'année 2019 (23,1 %). L'année 2014 est une année atypique. Les années 2021 et 2022 synthétisent les situations extrêmes notées au cours des dix années écoulées.

Qu'en est-il pour les températures de l'eau ? Pour tenter de répondre à la question, il est proposé un graphique où apparaît l'évolution des températures des 30 jours consécutifs les plus chauds, de 4 cours d'eau, situés sur des bassins versants différents : l'Argence-Vive (à Argence-en-Aubrac), l'Aveyron (à Rodez), le Céor (à Cassagnes-Bégonhès) et le Dourdou de Camarès (à Arnac-sur-Dourdou, proche des sources).

« Les météorologistes indiquent que l'été 2022 a été le plus chaud de ces 10 dernières années. Cela se retrouve sur les températures de l'eau. Sur le graphique, l'Argence Vive (depuis 2009) le Dourdou de Camarès (depuis 2005), l'Aveyron (depuis 2005) et le Céor (depuis 2003) affichent en 2022, des températures supérieures, d'au moins 1°C (excepté par rapport à 2003 sur le Céor). Pourtant, il en reste trop tôt pour dire si nous avons franchi un point de bascule. D'autres analyses à venir, sur l'ensemble des données thermie nous permettront d'essayer de répondre à cette question. »

Température de l'eau (30 jours consécutifs les plus chauds)

AVEYRON [] - CÉOR [] - DOURDOU DE CAMARÈS [] - ARGENCE VIVE []
L'ANNÉE 2022 EST L'ANNÉE LA PLUS CHAUDE (EXCEPTÉ 2003),
POUR CE QUI CONCERNE LES RELEVÉS DE TEMPÉRATURES DE L'EAU
DES 30 JOURS CONSÉCUTIFS LES PLUS CHAUDS.



Conclusion

Parmi les effets du changement climatique, la modification du régime thermique est la plus marquée, avec un accroissement minimum de + 2°C à l'horizon 2100.

Les études menées par la fédération permettent aux gestionnaires d'œuvrer afin d'atténuer les effets du changement climatique à l'aide des valeurs guides sur la température de l'eau sur l'impact cumulé des retenues. Ce travail illustre, une fois de plus, tout l'intérêt des suivis de température menés par de nombreuses fédérations de pêche. Ces dernières avaient déjà œuvré sur le projet « Tigre » en fournissant leurs données à l'INRAE, dans le but de caractériser les régimes thermiques en France. Le changement climatique ne se limitera pas à des modifications de la température. Il apparaît clairement que nous devons œuvrer pour atténuer ses effets. À l'instar de ce qui a été fait sur le compartiment « température de l'eau », les gestionnaires devraient s'appuyer sur des valeurs guides d'autres composantes du fonctionnement des écosystèmes.

Des valeurs guides sur l'hydrologie n'ont pas pu être proposées au cours de l'étude sur l'impact cumulé des retenues.

Mais on peut estimer que proposer cette valeur guide serait un atout supplémentaire pour les gestionnaires chargés de mettre en œuvre des politiques de l'eau.

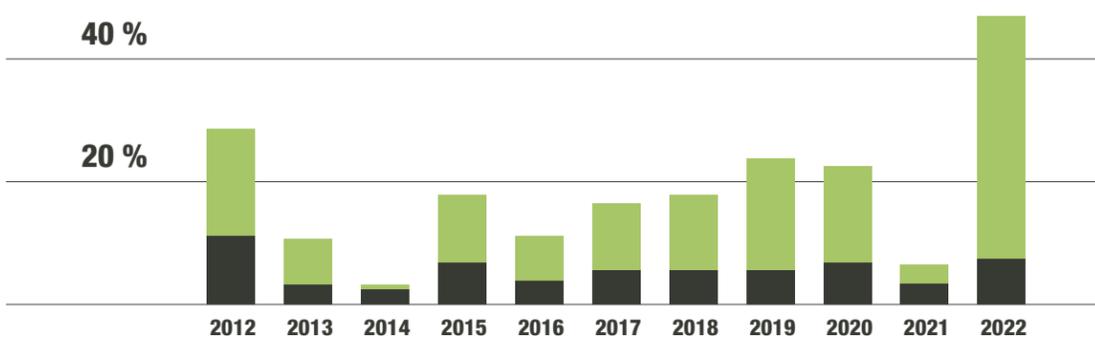


ASSEC CONSTATÉ LE 27 SEPTEMBRE 2022 SUR LE VILOU, AU-DESSUS DU PONT DE TRÉBONS-HAUT. EN CE DÉBUT D'AUTOMNE, LES ÉTIAGES SÉVÈRES ET PROLONGÉS EMPÊCHENT ENCORE LES EAUX DU VILOU DE REJOINdre LE BARRAGE DE PARELOUP !

Fédération ©

40 %

20 %



OBSERVATIONS
EN ÉCOULEMENT NON VISIBLE []
ET EN ASSEC []
(CAMPAGNES USUELLES)

LE PLAN DÉPARTEMENTAL DE PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE GESTION DES RESSOURCES PISCICOLES (PDPG), UN OUTIL AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS AVEYRONNAISES

L'arrêté préfectoral du 12 octobre 2022, qui a validé ce document, récompense plusieurs années de travail réalisé par le service scientifique de la fédération départementale de pêche. Ce document est consultable par les élus, les pêcheurs et le grand public.

Si à l'origine, le PDPG servait à connaître l'état des cours d'eau par rapport à certains poissons (ex. : la truite en tant que bio-indicateur), et réaliser in fine un plan de gestion piscicole, ce document a aujourd'hui dépassé le cadre strict de la pêche. Le PDPG est en effet devenu un outil, une base de réflexions qui sert à soutenir, en Aveyron, les diagnostics et les programmes d'actions définis par les collectivités dans le cadre de la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi).

Dans la synthèse du PDPG, Alexis Solignac ingénieur à la fédération, propose une analyse de la nature et de l'impact des pressions sur les milieux aquatiques et le cheptel piscicole. Il a ainsi étudié de très nombreux domaines : assainissement domestique, industrie, agriculture, urbanisation, ressource en eau (prélèvements agricoles, industriels, eau potable, plans d'eau et retenues hydroélectriques), obstacles transversaux (barrages, buses, chaussées microcentrales, obstacles naturels), altérations morphologiques (rectification, chenalisation, enterrement de cours d'eau, piétinement de berges par le bétail, absence de ripisylve). S'ajoutent à ces analyses, un ensemble de données historiques sur l'état biologique et physico-chimique des cours d'eau aveyronnais, puis des populations piscicoles.

LA FÉDÉRATION FORCE DE PROPOSITIONS

Au total, 4000 pages de documents techniques ont été rédigées depuis 2017. L'ensemble de ce travail nous amène à nous interroger sur le développement futur des activités humaines, qui auront un impact négatif sur les milieux aquatiques aveyronnais, avec en toile de fond le changement climatique. Aujourd'hui validé par les services de l'Etat et de nombreux partenaires techniques (Agence de l'eau Adour-Garonne, DDT, Office français de la biodiversité, syndicats de rivière, Parcs naturels régionaux, conseil départemental, EDF, Chambre d'agriculture), le PDPG permet aux responsables de la fédération de se positionner en tant qu'acteur de l'eau et de participer, en 2022, au Comité de suivi de la ressource en eau, piloté par la préfecture et la Direction départementale du territoire (Ddt). Cependant, la fédération souhaite aller plus loin, et estime que son expertise scientifique, acquise depuis bientôt trois décennies, devrait légitimement l'amener à prendre part aux décisions qui intéressent la gestion de l'eau et l'aménagement du territoire. ■



Pour consulter en détail le PDPG
www.pecheaveyron.fr



LES CONCEPTEURS DU PROJET ONT VEILLÉ À CE QUE LES AMÉNAGEMENTS SOIENT PARTICULIÈREMENT BIEN INTÉGRÉS AU SITE. MISSION ACCOMPLIE !

Fédération ©

(SUITE DE LA PAGE 1)

AMÉNAGEMENTS AU LAC DES PICADES

Ouvert au public en 2004, le lac s'est progressivement colmaté par les apports en sédiments du ruisseau des Mousseaux, avec pour conséquence une diminution significative de la hauteur de la lame d'eau. Les travaux de curage et de redimensionnement des ouvrages hydrauliques, permettent aujourd'hui de retrouver tout le potentiel du parcours, par ailleurs plus accessible. Dans le même temps, le public bénéficiera de conditions d'accueil plus confortables.

Ouvert de mars à septembre, soit environ 110 jours par an, le lac des Picades est devenu sur l'Aubrac, l'un des principaux lieux d'animations proposés aux aveyronnais et aux touristes, de passage dans le département. Randonnée, promenade, cueillette de champignons, photographies et vidéos, de nombreuses activités sont possibles à partir du site, où la pêche reste bien évidemment le loisir le plus pratiqué. Les 10 000 visiteurs comptabilisés ces dernières années, dont environ 3 000 pêcheurs, ont montré que le produit pêche conçu par la fédération depuis 2004, était solide et durable. La rénovation du site devrait donc ancrer davantage encore la pêche de loisir dans le Nord-Aveyron, où de nombreux autres parcours, aménagés en direction des familles notamment, ont récemment vu le jour (lire page 4).



LA NOUVELLE CABANE D'ACCUEIL ET LES TOILETTES SÈCHES FONT PARTIE DES AMÉNAGEMENTS QUI RENDENT LE SITE PLUS CONFORTABLE.



Fédération ©

INDISPENSABLES TRAVAUX

En tant que gestionnaire du patrimoine privé de l'État, auquel appartiennent les forêts domaniales, l'Office national des forêts (Onf) a financé le curage et le transport des sédiments sur des terres agricoles voisines. La vidange, et le renouvellement des équipements hydrauliques, qu'il a fallu redimensionner, ont été financés par la fédération de pêche, les communes de Prades-d'Aubrac, Saint-Chély-d'Aubrac et Saint-Geniez-d'Olt-et-d'Aubrac, ainsi que les communautés de communes des Causses à l'Aubrac et Aubrac, Carladez et Viadène. À la suite de ces premières opérations, ont été réalisés plusieurs aménagements qui apporteront le confort tant attendu !

La nouvelle cabane d'accueil, située au bas du chemin d'accès, a trouvé sa place normale, pour recevoir le public. Les pêcheurs pourront profiter de pontons de pêche, mais aussi d'un abri, dont personne ne devrait se plaindre, notamment en début de saison. Les nouvelles tables de pique-nique et la création de toilettes sèches complètent le dispositif, pour offrir au public le confort qu'il attendait. Le site aujourd'hui rénové qui a nécessité d'importants investissements, est en mesure de répondre aux objectifs des élus locaux et des responsables de la fédération. Faire découvrir une région en valorisant les atouts des communes, autour d'un loisir de qualité, durable et accessible au plus grand nombre. ■

Financement : ONF, FNPF (Fédération nationale de pêche en France), Fédération départementale de pêche, Agence de l'eau Adour-Garonne, communautés de communes des Causses à l'Aubrac et Aubrac, Carladez et Viadène, communes de Prades-d'Aubrac, Saint-Chély-d'Aubrac et Saint-Geniez-d'Olt-et-d'Aubrac.

Piscator

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean Couderc

RÉDACTEUR

Christian Valenti

COMITÉ DE RÉDACTION

Claude Alibert / Jean-Claude Bauguil /

Jean-Claude Bru / Jean Couderc /

David Joffre / Christophe Lavernhe /

Stéphane Sol / Élian Zullo

GRAPHISME

Gilles Garrigues

IMPRESSION

Centre Presse - 40 000 ex.

ISSN 1968-2093

Fédération départementale

pour la pêche et la protection

du milieu aquatique

Moulin de la Gascardie - 12000 RODEZ

Téléphone : 05.65.68.41.52

E-mail : contact@pecheaveyron.fr

www.pecheaveyron.fr

Suivez-nous sur



Challenge Henri-Hermet : une saison enfin complète

En 2022, l'organisation autant que les concurrents ont eu le plaisir de renouer avec une saison normale, débarrassée de toutes les mesures sanitaires, liées au Covid. Au total, 174 concurrents ont disputé les 4 rencontres inscrites au calendrier : Pont-de-Salars, Aiguelèze, Casseneuil et Saint-Pardoux. À l'issue de ces parties de pêche hors norme, 8 heures le samedi et 4 heures dimanche matin, c'est l'équipage Canitrot-Gazagnol qui remporte l'édition 2022, au cours d'une dernière manche décisive. Les équipages retiendront certainement le nombre impressionnant de carnassiers maillés, capturés à Aiguelèze (329 dont 239 black-bass) puis à Saint-Pardoux dans le Limousin (447 dont 398 perches).

L'application « FishAndYou » (les concurrents photographient et mesurent eux-mêmes les prises avant les commissaires), testée au cours de cette dernière manche semble ne pas avoir fait l'unanimité. On devrait donc voir maintenue la formule classique de contrôle exclusif par les commissaires. La remise des prix aura lieu au Salon de la pêche à Clermont-Ferrand (20, 21 et 22 janvier 2023). Prochaine édition : 5 rendez-vous sont déjà proposées : lac de la Raviège (34), Caramany (66), La Guanguise (11), Saint-Etienne-de-Cantalès (15) et Castelnau-Lassouts-Lous (12). Les dates seront communiquées ultérieurement.

Le circuit float-tube Occitanie fait le plein

Lancée en 2020, la manifestation suscite un fort intérêt auprès des concurrents dont le nombre a régulièrement augmenté : 128 concurrents pour les éditions 2020-2021 contre 136 pour la dernière. En 2022, toutes les rencontres ont en effet affiché complet.

« *Nettement moins contraignantes que la pêche en bateau, ces rencontres en float-tube réunissent un public jeune, plus féminisé où l'on trouve aussi des mineurs, précise Martine Molinié, coordinatrice du Challenge et du Circuit. L'épreuve dure 5 heures, en principe le samedi matin. Là aussi la gestion est plus légère, et c'est encore un atout auquel les jeunes sont sensibles, mais aussi les organisateurs.* »

En 2023, le Circuit propose 6 destinations : Les Escoumes (Pyrénées-Orientales), Capdenac et Estaing (Aveyron), les trois sites prévus dans les départements du Gers, Tarn et Tarn-et-Garonne restant à préciser.



Fédération ©

CLASSEMENT GÉNÉRAL 2022*

CHALLENGE INTERDÉPARTEMENTAL DE PÊCHE AUX CARNASSIERS HENRI HERMET

1. Canitrot A. - Gazagnol B. / 12-81
2. Veyrac Y. - Romulus T. - Visintin T. / 12
3. Vigier L. - Joerg T. / 12
4. Lantuech B. - Solages Q. / 12
5. Rosinski Y. - Rosinski F. / 87
6. Rispal J. - Bachélery D. - Roux A. / 15
7. Destruel M. - Barnouin J. - Prieto J.-M. / 81-30
8. Bernié L. - Baubil P. - Guitard V. / 12
9. Massoutier G. - Miquel B. / 81

CIRCUIT FLOAT-TUBE OCCITANIE 2022

1. Plaza G. / 82 - 2. Lenglard J.-M. / 81 - 3. Barguet S. / 82
4. Jan J. / 81 - 5. Carol S. / 81 - 6. Villard F. / 31
7. Galinié C. / 81 - 8. Taquet A. / 82 - 9. Lanter-Mot M. / 82

* Les 9 premiers.

CLIQUEZ IMPRIMEZ PÊCHEZ

choisissez votre carte de pêche sur
www.cartedepeche.fr

Parcours ponctuels :
dates et lieux
des lâchers sur
www.pecheaveyron.fr



CARTES DE PÊCHE : TARIFS 2023

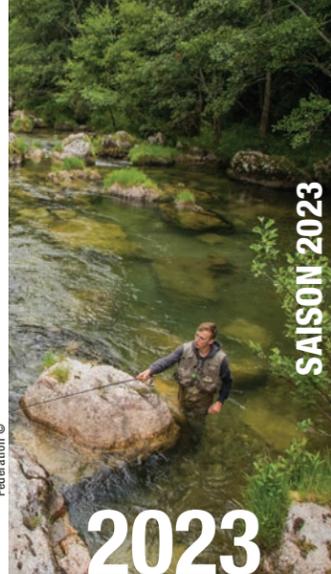
Carte	Tarif	Validité / Conditions
Carte « PERSONNE MAJEURE » Né en 2004 ou avant	80 euros	Valide du 1 ^{er} janvier au 31 décembre Pêche dans le département de l'Aveyron
Carte « INTERFÉDÉRALE MAJEURE » Né en 2004 ou avant	105 euros	Valide du 1 ^{er} janvier au 31 décembre Pêche dans tous les départements adhérents au Club Halieutique ou à l'EHEGO et à l'URNE
Carte promotionnelle « DÉCOUVERTE FEMME » Née en 2004 ou avant	36 euros	Valide du 1 ^{er} janvier au 31 décembre Pêche dans tous les départements adhérents au Club Halieutique ou à l'EHEGO et à l'URNE <i>Une seule canne autorisée</i>
Carte « PERSONNE MINEURE » Né(e) de 2005 à 2010	22 euros	Valide du 1 ^{er} janvier au 31 décembre Pêche dans tous les départements adhérents au Club Halieutique ou à l'EHEGO et à l'URNE
Carte « DÉCOUVERTE » Né(e) en 2011 ou après	7 euros	Valide du 1 ^{er} janvier au 31 décembre Pêche dans tous les départements adhérents au Club Halieutique ou à l'EHEGO et à l'URNE <i>Une seule canne autorisée</i>
Carte « HEBDOMADAIRE » Tout public	34 euros	Valide 7 jours consécutifs Pêche dans tous les départements adhérents au Club Halieutique ou à l'EHEGO et à l'URNE
Carte « JOURNALIÈRE » Tout public	12 euros	Valide 1 jour Pêche dans le département de l'Aveyron

1^{er} et 2^e catégories / Tous modes de pêche confondus

Pour pêcher dans les 91 départements adhérent au Club Halieutique, l'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHEGO) et l'Union Réciprocaire du Nord-Est (URNE)

Il faut se procurer la carte « interfédérale majeure », qui inclut la vignette du Club Halieutique. Si vous possédez une carte « personne majeure » seule, procurez-vous la vignette du Club Halieutique (35 euros). Les titulaires des cartes « découverte femme », « personne mineure », « découverte » et « hebdomadaire » bénéficient d'une réciprocité gratuite.

LE BLOC-NOTES DU PÊCHEUR



SAISON 2023

2023

DATES D'OUVERTURE

1^{re} catégorie : du samedi 11 mars au dimanche 17 septembre inclus.
2^e catégorie : du 1^{er} janvier au 31 décembre inclus.

TRUITE ARC-EN-CIEL

En 2^e catégorie : ouverture du 1^{er} janvier au 31 décembre inclus. Remise à l'eau obligatoire du 1^{er} janvier au 10 mars 2023 inclus.

BROCHET

Ouverture en 2^e catégorie : du 1^{er} janvier au 29 janvier 2023 inclus et du 29 avril au 31 décembre 2023 inclus. Fermeture du 30 janvier au 28 avril 2023 inclus.
Ouverture en 1^{re} catégorie : du 29 avril au 17 septembre 2023 inclus.

QUOTAS CARNASSIERS (BROCHET, SANDRE)

2^e catégorie : 3 poissons dont 2 brochets maximum.
1^{re} catégorie : 2 brochets maximum, pas de quotas pour le sandre.

NOUVEAUX PARCOURS NO-KILL

Brochet : nouveaux parcours au lac du Val de Lenne (Baraqueville) et au lac de Golinac.
Truite : nouveau parcours à Nant sur la Doubrie : de Bombes-les-Verdières (limite amont) au premier parking en amont de Carbonnières (limite aval).

BLACK-BASS : ZONES NO-KILL

Rivières : Lot, Aveyron et Tarn.
Barrages : Castelnau-Lassouts-Lous, Pont-de-Salars, Bages, Pinet.
Plans d'eau : La Cisba (Sévérac-le-Château), Le Roudillou (Roussennac), La Peyrade (Rignac), La Forzière (Firmi), Saubayre (La Fouillade), Les Bruyères (Bertholène / Laissac), Saint-Gervais (Saint-Symphorien-de-Thénières), La Calquière (Rieupeyrroux), Le Nayrac.

INTERDICTION TOTALE DE PRÉLÈVEMENT CONCERNANT LES ESPÈCES SUIVANTES

Écrevisses à pattes rouges, grêles et blanches, écrevisses de torrents, anguille d'avalaison ou « anguille argentée ».

PERCHE SOLEIL ET ÉCREVISSE « SIGNAL »

Depuis le 25 juillet 2019, il est interdit de remettre à l'eau la perche soleil, classée espèce envahissante. Transport d'écrevisses « signal » vivantes interdit.

Lac des Picades 2023

Ouvert du 11 mars au 18 septembre 2023 inclus, tous les vendredis, samedis et dimanches, ainsi que les jours fériés et vacances scolaires (excepté les 25-26-27 avril et les 2-3-4 mai). Ouvert tous les jours pendant les grandes vacances scolaires.
Horaires : mars et avril : 10h-17h / mai, juin et septembre : 10h-18h30 / juillet et août : 9h-18h30.
Tarifs : 18 euros (6 truites maximum).

Renseignements :
Fédération de pêche : 05 65 68 41 52.
Serge Guiot : 06 86 18 12 42.

LES AAPPMA AVEYRONNAISES ONT LA PAROLE

AAPPMA DU CARLADEZ UNE ASSOCIATION AU SERVICE DES JEUNES GÉNÉRATIONS

Le président Sylvain Menegat et Pierre Cure, le trésorier, nous accueillent à Lacroix-Barrez au mois d'octobre dernier. Ce fut l'occasion pour eux de dresser le bilan de leur première année de mandat, et d'évoquer les actions à développer pour l'avenir.

Lorsqu'en 2021 l'association a été menacée de disparaître, Sylvain Menegat, Pierre Cure, Aurélien Miquel et Joël Menegat (le père de Sylvain), très attachés à leur territoire, ont décidé de constituer un nouveau bureau. Au service de la pêche associative et des jeunes générations, la nouvelle équipe a maintenu les lâchers de truites au plan d'eau de La Fage à Lacroix-Barrez, et développé les activités scolaires autour de la pêche. Ainsi, l'AAPPMA fait régulièrement appel à l'école de pêche fédérale, « l'un des points forts de notre fédération, qui permet de sensibiliser les jeunes à la protection de l'environnement et à la préservation de la biodiversité », insistent les deux bénévoles.

LA PÊCHE À L'ÉCOLE

Dès 2022, l'AAPPMA se montre très entrepreneur, et propose au collège de Mur-de-Barrez des animations pour les classes de 6^e. Le rendez-vous est pris avec l'école de pêche fédérale qui organise une séance IBGN sur le Siniq. IBGN signifie Identification biologique globale normalisée. Concrètement, les élèves cherchent sous les pierres, notamment, des macroinvertébrés (larves d'insectes aquatiques) à partir desquels, on peut, de manière synthétique avoir une idée sur la qualité générale du cours d'eau. « Voilà le genre de séance, en totale adéquation avec une matière comme les Sciences de la vie et de la terre, insiste Sylvain. L'autre intérêt de la démarche, est de prévoir avec l'IBGN, une séance de pêche à la ligne. Celle-ci permet de découvrir les milieux aquatiques. Au final, les élèves saisissent mieux sur le terrain des notions abstraites comme écosystème ou biodiversité. » Par ailleurs, tous les ans, chacune des cinq écoles primaires du territoire peut bénéficier du financement d'une animation avec l'école fédérale, auquel participe l'Agence de l'eau Adour-Garonne. En 2022, ce fut le cas pour les écoles de Brommat, Mur-de-Barrez. En 2023, ce devrait être au tour des écoles de Lacroix-Barrez, Taussac et Thérondeles.

PÊCHER AVEC L'AAPPMA

Dans le même temps, l'AAPPMA sollicite l'école de pêche fédérale, pour initier les jeunes à des techniques particulières comme celle des carnassiers qui devrait avoir lieu en 2023. « C'est vrai, les jeunes rêvent de gros poissons ! La pêche évolue, avec par exemple un intérêt pour la carpe, la pêche aux leurres, ou de l'écrevisse. En 2023, on mettra en place des ateliers avec l'école de pêche fédérale, pour les petits le matin, et les

ados l'après-midi. Vous savez, la pêche est une activité de pleine nature qui plaît aux parents. Voir leurs enfants prendre l'air, libérés de leurs portables, c'est super. Un grand merci, donc aux communes du Carladez qui soutiennent financièrement ces activités. J'ajoute que sans l'intervention des professionnels de la fédération, il nous serait impossible, pour des problèmes de responsabilité, de proposer de tels rendez-vous », insiste Pierre Cure.

LA SAISON SE PRÉPARE

À l'issue de cette première année de mandat, le nombre de cartes de pêche vendues est sensiblement le même qu'en 2021, année favorable par rapport à 2020 (+ 50 cartes). De quoi se projeter dans l'avenir avec un prévisionnel solide. Ainsi, à partir de l'ouverture en 1^{re} catégorie le samedi 11 mars 2023, jusqu'au mois de mai, 6 lâchers de truites arc-en-ciel, sont déjà programmés, au plan d'eau de La Fage. Jeunes et anciens apprécient ce site, remarquablement aménagé : pontons de pêche, tables de pique-nique... Les radeaux végétalisés, source d'abris, de nourriture et de ponte, favorisent de leur côté le cheptel de gardons, indispensables lors des séances de pêche avec les jeunes, ou pour faire du vif. D'ailleurs, en tant que membre d'Halieutiot, l'AAPPMA déversera 25 kg de gardons pendant 4 ans (2023-2026). « Ce site, bientôt classé en 2^e catégorie sera utilisable toute l'année. C'est un lieu de convivialité et d'apprentissage qu'il faut valoriser. Dans nos communes rurales, la pêche de loisir reste une activité très importante pour nos jeunes », conclut Sylvain Menegat, très heureux de poursuivre le travail de ses aînés, notamment de l'équipe de Roger Rabal, avec qui, plus jeune il a découvert les rouages de la pêche associative. ■

Fiche technique de l'AAPPMA

Création de la Société de pêche de Mur-de-Barrez le 26 décembre 1947. Société de pêche privée rejoint la fédération en 1998. En 2008 l'AAPPMA de Mur-de-Barrez devient AAPPMA du Carladez.

Présidents : Alain Chaumont (1987-1998), Roger Rabal (1998-2013), Christian Chabrit (2013-2017), Gérard Sol (2017-2021), Sylvain Menegat depuis 2022.

Effectifs 2022 : 400 cartes (toutes cartes de pêche confondues).

Linéaire : le Brezon (1 km) ; l'Hirondelle (2,8 km) ; affluents Truyère : ruisseaux d'Endesques (7,3 km) et d'Alcuéjoul (6,6 km) ; le Goul entre Montamat et la confluence de la Rasthène (8,1 km) ; le Siniq (15,7 km) ; la Bromme (21,9 km) ; la Capelle-Barres (4 km) ; ruisseaux de Combellou (3,8 km) et d'Embernat (9 km)...

Où acheter sa carte de pêche ?

Mur-de-Barrez : Maison Cabrillac Marty, 8 Grand rue / 05 65 66 02 04.
Lacroix-Barrez : Bar de la Poste, Place de la mairie / 05 65 44 21 84.

RETROUVEZ PISCATOR SUR
www.pecheaveyron.fr

Retrouvez-nous aussi sur



PROCHAIN NUMÉRO :
JUILLET 2023



DE G. À DR. :
PIERRE CURE
ET SYLVAIN MENEGAT
AU PLAN D'EAU DE
LA FAGE, SITE AMÉNAGÉ,
IDÉAL POUR S'INITIER
À LA PÊCHE.